



Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Place de l'Hôpital BP 426
67091 STRASBOURG Cedex
☎ 03-88-11-60-98
☎ 03-88-11-64-35
✉ syndCGT@CHRU-Strasbourg.fr
🌐 www.cgthus.canalblog.com

La CGT des HUS.com

N°2 Mars 2008

Prix : 1 €uro

NOS HEURES SUPPLEMENTAIRES ET NOS RTT : LA GRANDE BRADERIE A COMMENCE !!!

Nos heures supplémentaires, nos journées de RTT valent moins que nos heures normales de travail, moins qu'une journée normale. Elles valent moins que dans le secteur privé, le gouvernement ne tient pas ses engagements. Mais quatre syndicats signent tout de même (CFDT, CFTC, FO, UNSA).

Il est vrai que tout le monde tire la langue, nos salaires ne suivent plus la hausse des prix. Alors, tout le monde est prêt à accepter des compléments de rémunérations, même au rabais... Cerise sur le gâteau, nous allons payer nous-mêmes nos heures supplémentaires et nos RTT, parce que les HUS n'ont pas le premier centime d'euro pour les payer, nous les paierons donc avec nos emplois, RDV en fin d'année pour faire le bilan...

Et provocation supplémentaire du ministre de la Fonction Publique, le point indiciaire sera revalorisé en 2008 de 0,5% au 1^{er} mars et 0,3 % au 1^{er} octobre alors que l'inflation est de 1,6%, voire plus.

Selon le ministre, l'augmentation du point indiciaire « n'a pas pour vocation d'assurer le pouvoir d'achat des fonctionnaires »... On se demande bien ce qui a vocation à assurer le pouvoir d'achat...

Aujourd'hui, les constats sont clairs : de nombreux fonctionnaires sont pauvres, surendettés et n'arrivent plus à se loger et à faire face aux dépenses courantes.

REDRESSEMENT FINANCIER : LA DIRECTION PREPARE UN PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE

Aux HUS, l'exercice 2007 s'est terminé avec 15 millions d'euros de déficit avec une activité en baisse. Pour 2008, nous passons à une « tarification à l'activité » à 100%, ce qui risque d'accroître notre déficit. Nous aurons aussi à supporter les contre-coups liés au déménagement dans le NHC (la baisse d'activité prévisible sera-t-elle financée par une aide de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation ?).

Le Directeur Général annonce clairement la couleur : il faudra faire des efforts de productivité dans les secteurs possibles, en particulier dans les labos, les radios, les services administratifs et généraux. Si l'activité dans les services de soins (médecine, chirurgie et obstétrique) continue de baisser, les emplois seront touchés. Dans les instances des HUS (comité technique d'établissement, conseil d'administration), nos dirigeants ne parlent plus que de « parts de marché », de « clients », de « concurrence » entre établissements de santé, de « gains de productivité », de « production de soins », bref, nous fonctionnons comme n'importe quelle entreprise du CAC 40... A quand la vente en Bourses des actions des HUS ? En Allemagne, ils ont osé franchir ce pas.





Communiqué de Presse



Lors de la mise en place du « **Comité Technique d'Organisation des Elections à l'ordre infirmier** », le 12 Février 2008, les Fédérations **CFTC - CFDT - FO - UNSA - SUD - CGT** ont réaffirmé leur opposition à la mise en place de cette instance.



L'adhésion et le paiement obligatoires à une structure ordinale, pour pouvoir exercer sa profession, ne répond pas à la demande des professionnels.



Les représentants syndicaux ont dénoncé le manque de fiabilité du fichier ADELI, et le manque d'information des infirmières concernant la mise en place et les enjeux d'une structure ordinale.

Les organisations syndicales de salariés ont demandé de repousser les élections, qui devraient se dérouler par voie électronique du 9 au 24 avril 2008.



Les organisations syndicales ont affirmé leur refus de participer à un comité technique chargé de piloter le processus électoral d'une instance qu'elles refusent.

Ils appellent l'ensemble des professionnels infirmiers, mais aussi pédicures podologues, masseurs kinésithérapeutes à tout mettre en œuvre pour s'opposer à la mise en place des ordres professionnels.



Ces regroupements corporatistes mettent en danger la cohésion entre les équipes de soins et nuisent à la qualité de service tant réclamée par les pouvoirs publics.

En revanche les six organisations restent dans l'attente de la mise en place du Haut Conseil des Professions Paramédicales (prévu par le Décret du 15 mai 2007) autrement plus important.

Le 14 Février 2008



NOUS NE VOULONS PAS PAYER POUR TRAVAILLER

NON aux ordres professionnels



NON, aux Ordres Professionnels

NON, à l'ordre professionnel qui sanctionne un Médecin pour son activité syndicale

NON, à la mise en «Ordre» de l'ensemble des professionnels de Santé (Médecins, Sage-Femme, Kiné, podologues, Infirmières...)

NON, à l'obligation de payer pour travailler et à l'adhésion obligatoire

oui, à la liberté d'expression syndicale et professionnelle

oui, au Dialogue Social et à l'action collective et syndicale

oui, à la reconnaissance des qualifications, à l'amélioration des conditions de travail et à l'augmentation des effectifs

oui, à l'augmentation des moyens pour la Santé

Je demande la suppression des Ordres Professionnels :

Nom :

Prénom :

Profession :

Etablissement :

Cette carte
pétition est
à remettre à
un militant CGT
de votre
établissement

Mme Roselyne Bachelot-Narquois

Ministère de la Santé

de la Jeunesse et des Sports

8, avenue de Sigas

75700 Paris

COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DE REFORME :

LES REPRESENTANTS CGT A VOS CÔTES !!!

Pour faire reconnaître les accidents de travail, les maladies professionnelles, les représentants CGT sont à vos côtés, pour défendre vos droits, pour vous accompagner dans vos démarches.

NOS REPRESENTANTS :

PERSONNEL INFIRMIER (CAP N° 5)

- SCHOEPP Jacques infirmier au Centre Hospitalier de Sélestat,
- DECROIX Danièle infirmière au Centre Hospitalier d'Erstein,
- BUSSUABAN Hayate infirmière aux HUS.

PERSONNEL OUVRIER (CAP N°7)

- WACH Pierre ouvrier professionnel qualifié aux HUS,
- VINCENT GILLES agent de maîtrise aux HUS,
- OBERMOSSER Sacha agent d'entretien qualifié aux HUS.

PERSONNEL ASH, AIDES-SOIGNANTS, AUXILIAIRES DE PUERICULTURE, AMP (CAP N°8)

- IANTZEN Marie-Madeleine aide-soignante aux HUS,
- BELON Fabienne aide-soignante aux HUS,
- GIORGI Claudine ASH aux HUS.

Pour prendre contact avec nos représentants, appelez-nous au local CGT des HUS.

NOS REPRESENTANTES AU C.G.O.S.

- au conseil d'administration national : BELON Fabienne
- au niveau régional : GIORGI Claudine, responsable régionale et membre du Bureau, IANTZEN Marie-Madeleine membre de la commission des affaires générales et financières.



BULLETIN D'ADHESION DE LA CGT

NOM : _____ **PRENOM :** _____

ADRESSE : _____

 **PRIVE :** _____ **PORTABLE :** _____

 **ADRESSE MAIL :** _____

GRADE : _____ **CODE UF :** _____

SERVICE : _____  **POSTE :** _____

TEMPS DE TRAVAIL : 100% 80% 50% autres

DATE D'ADHESION : ___/___/___ **SIGNATURE :** _____

